



COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2026

-
- ✓ **Date de convocation :** 19 Février 2026
 - ✓ **Nombre de conseillers en exercice :** 16
 - ✓ **Nombre de conseillers présents :** 15
 - ✓ **Nombre de conseillers absents excusés :** 1
 - ✓ **Procuration(s) :** 0
 - ✓ **Publication/affichage de la liste :** 4 Mars 2026
 - ✓ **Publication/affichage du procès-verbal :** 10 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué par Mr BARBETTE Olivier, Maire, s'est réunie à la mairie, en séance publique.

15 Présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, FÉON Joël, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

1 Absent excusé : ROMMEIS Marie-Cécile

0 Procuration :

Monsieur le Maire précise que le quorum est atteint.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2026

- Désaffectation, déclassement et vente de l'ancienne caserne de pompiers
- Liffré-Cormier communauté – Adhésion a un groupement de commandes relatif à la maintenance des bâtiments communaux (extincteurs)
- Etude globale de revitalisation du centre-bourg

Décisions - Informations

DEL N°2026-06 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

Nomenclature : 5.2

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 22 Janvier 2026 **est approuvé, à l'unanimité des membres présents.**

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	15	CONTRE	0
Procurations	0	ABSTENTION	0
Pris part au vote	15	TOTAL	15

DEL N°2026-07 : DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET VENTE DE L'ANCIENNE CASERNE DE POMPIERS

Nomenclature : 3.5

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

VU la convention du 25 Janvier 2007 de mise à disposition du bien communal sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133 au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine,

CONSIDERANT que le bien communal sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133 était à l'usage de caserne de sapeurs-pompiers,

VU le courrier en date du 8 Janvier 2026 du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine actant la fin de la convention et la restitution des locaux à la commune à compter du 15 janvier 2026, à la suite de la construction de la nouvelle caserne de St Aubin du Couesnon,

CONSIDERANT que le bien communal sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133 n'est plus affecté à un service public depuis le 15 Janvier 2026 ;

Vu la délibération N°46-2025 du 30 octobre 2025 du Conseil Municipal donnant son accord pour la vente du bien communal sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133, au profit de l'entreprise TEAM ALU, pour un montant de 260 000 € net vendeur ;

Vu la valeur vénale estimée de 264 000€ HT assortie d'une marge d'appréciation de 10% par le Pôle d'évaluation domaniale de Rennes en date du 6 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la **majorité des membres présents** :

- **CONSTATE la désaffectation du bien** sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133,
- **DECIDE du déclassement du bien** sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133 du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal,
- **DONNE SON ACCORD pour la vente du bien** communal « Ancienne caserne des pompiers », sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133, au profit de l'entreprise TEAM ALU, pour un montant de 260 000 € net vendeur ;
- **PRECISE** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	14
Présents	15	CONTRE	0
Procurations	0	ABSTENTION	1
Pris part au vote	15	TOTAL	15

1 abstention : Patricia DUPETITPRÉ

DEL N°2026-08 : LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ – ADHESION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA MAINTENANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (EXTINCTEURS)

Nomenclature : 1.7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et s. ;

VU la délibération N°11-2022 du 10 mars 2022 portant adhésion de la commune au groupement de commandes pour la passation du marché « Maintenance des moyens de secours » pour le lot N°2 « maintenance préventive et corrective des extincteurs mobiles et des systèmes de désenfumage autonomes » pour une durée de quatre ans,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Liffré Cormier Communauté et ses communes membres ont recensé un certain nombre de besoins communs en matière de maintenance des bâtiments communaux et intercommunaux. Ainsi, il est prévu de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la commande publique.

En effet, le groupement de commandes assure à ses membres une simplification des démarches et une massification des besoins exprimés assurant ainsi aux acheteurs des économies de temps et d'argent.

Ce marché sera composé des 4 lots suivants :

- Lot 1 Maintenance des systèmes de sécurité incendie ;
- Lot 2 Maintenance des extincteurs mobiles et des systèmes de désenfumage autonomes ;
- Lot 3 Maintenance des ascenseurs ;
- Lot 4 Maintenance des portes automatiques et des portes sectionnelles.

La convention de groupement de commandes est conclue pour une durée de 5 années et désigne Liffré-Cormier Communauté coordonnateur du groupement.

Pour une gestion efficace de la procédure de consultation des entreprises, il est convenu que le coordonnateur signe au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement le marché avec le titulaire retenu sur la base des besoins exprimés par chaque membre. De même, le coordonnateur procédera à la notification de ce marché au nom et pour le compte des membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes pour le LOT N°2 « Maintenance des extincteurs mobiles et des systèmes de désenfumage autonomes » du marché de maintenance des bâtiments communaux et intercommunaux ;
- **APPROUVE** la désignation de Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement ;
- **AUTORISE** M le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe ainsi que les éventuels futurs avenants ;
- **AUTORISE** M le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires pour sa bonne exécution.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	15	CONTRE	0
Procurations	0	ABSTENTION	0
Pris part au vote	15	TOTAL	15

Lors de sa séance du 24 avril 2025, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au lancement d'une étude globale de revitalisation du centre bourg avec appui en ingénierie du Service Développement local de l'Agence Départementale du pays de Fougères et appui financier du Conseil départemental.

Cette étude pré-opérationnelle portera sur différents enjeux :

- Devenir de plusieurs bâtiments communaux
- Liaisons douces et espaces publics
- Devenir de petits équipements

Avec l'appui d'ingénierie du Service Développement local de l'Agence Départementale du pays de Fougères marché public, un marché public en procédure adaptée a été publié du 5 au 30 janvier 2026 pour le choix d'un bureau d'études chargé de mener cette étude globale.

- La Commission d'appel d'offres s'est réunie le **5 février 2026** pour l'ouverture des plis, l'analyse des 14 offres reçues et la pré-sélection des candidats retenus pour l'audition.
- La commission d'appel d'offres a reçu 4 candidats en audition le **13 février 2026**.
- À la suite de cette audition, conformément au règlement de consultation, les candidats avaient un délai de 6 jours pour repréciser ou adapter leur offre, s'ils le souhaitaient. Les quatre candidats ont souhaité apporter des compléments et/ou modifier leur proposition.
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le **26 Février 2026** à 19h30 pour étudier ces ajustements.

Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir la proposition du bureau d'études « FAIS LA VILLE » pour un montant de 29 150.00 HT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune peut bénéficier pour ce projet d'un appui financier du Conseil départemental :

- Possibilité de solliciter une subvention au titre du programme « Ambitions communes collectivités » à hauteur de 50% du coût HT de l'étude plafonnée à 30 000 €
- Possibilité de solliciter une subvention aux travaux d'amélioration fonctionnelle et paysagère du centre-bourg précédés d'une étude globale de moins de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la proposition du bureau d'études « FAIS LA VILLE » pour un montant de 29 150.00 HT.
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre du programme « Ambitions communes collectivités » du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine à hauteur de 50% du coût HT de l'étude plafonnée à 30 000 €
- **AUTORISE** le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce projet et à signer tous les documents afférents à cette opération.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	15	CONTRE	0
Procurations	0	ABSTENTION	0
Pris part au vote	15	TOTAL	15

DÉCISIONS - INFORMATIONS

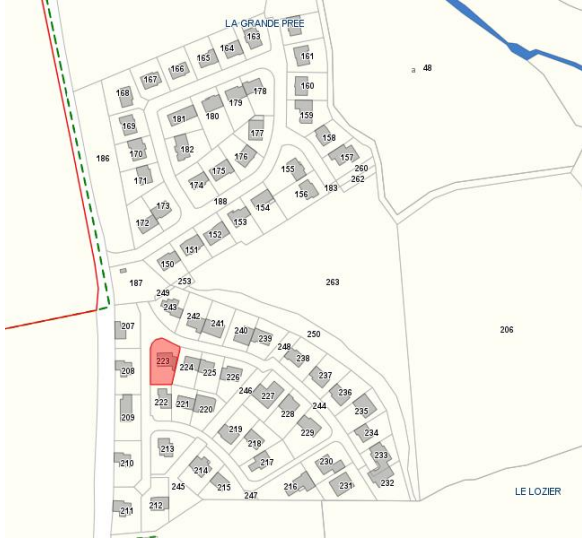
Le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de ses délégations :

DEVIS

			Montant TTC
09/01/2026	RGO Mobilités	Transport école publique Mézières/Nantes Château des Ducs A/R le 16 janvier 2026	856.00 €
12/01/2026	CREPEL	Transport école publique Mézières/Liffré centre culturel le 5 mai 2026	110.00 €
12/01/2026	TRANSDEV CAT	Transport école publique Mézières /Segré en Anjou et Pouance A/R le 20 mars 2026	794.00 €
16/02/2026	CORVAISIER	Fourniture et pose d'une main courante extérieure pour le logement communal 4D rue de St Jean	715.47 €
20/02/2026	SRAMTP	Travaux de raccordement du puisard au réseau d'eau pluviale pour le terrain de foot5	3 523.20 €
23/02/2026	LDLC	Achat d'un PC pour mairie	408.29 €

DIA

24/01/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré ZD n° 223 concernant la propriété de Monsieur LAUNAY Thibault et Madame GUILBERT Laëtitia, située 2 rue du Lozier
------------	---





→ Inscriptions tableau des permanences assesseurs - ELECTIONS du 15 Mars 2026.

→ Prochaine réunion Conseil Municipal : LUNDI 9 MARS 2026 – 20H00

La séance du conseil municipal du 26 Février 2026
est levée à 21h15.

SIGNATURES

Olivier BARBETTE, Maire et Président de séance :



Florent BEAUVISAGE, secrétaire de séance :

